



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Alliance internationale des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Une approche prospective du Programme d'action de Beijing

L'Alliance internationale des femmes considère que Beijing +20 a lieu à un moment historique, alors que d'importants efforts à l'échelle internationale se conjuguent afin de faire progresser le développement humain et les droits de l'homme.

L'examen du Programme d'action de Beijing est essentiel puisqu'il renseignera sur le processus du programme de développement pour l'après-2015. Les tendances, les obstacles et les progrès accomplis dans sa mise en œuvre seront déterminés au niveau régional.

Il permettra également de valider les objectifs relatifs à l'égalité des sexes, aux droits fondamentaux des femmes et à leur autonomisation qui aspirent au changement, et d'appeler à intégrer une démarche antisexiste dans tous les autres objectifs.

Bien que le pouvoir normatif du Programme d'action de Beijing a été réaffirmé à maintes reprises, il reste un long chemin à parcourir pour réaliser pleinement ses objectifs.

Cela est notamment dû au fait que les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas abordé les problèmes structurels et les politiques financières et macroéconomiques qui font obstacle à la réalisation des droits de l'homme, en particulier des droits fondamentaux des femmes.

Le cadre pour l'après-2015 doit à cette fin prévoir un système financier international permettant de faire avancer l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et leurs droits fondamentaux.

Toutefois, les objectifs de développement durable proposés aspirent à peu de changements, et ne sont pas suffisamment ambitieux ou axés sur les droits. Les objectifs ne mentionnent explicitement les droits de l'homme qu'à peu de reprises et ces derniers n'ont pas constitué un cadre pour leur élaboration, contrairement à ce que l'on espérait. Le manque d'engagement relatif à la pleine réalisation des droits fondamentaux de la femme dans l'objectif numéro 5 est particulièrement décevant.

D'autre part, les crises financière, économique et sociale actuelles qui ont touché une grande partie des régions du monde et qui ont eu, en particulier, des conséquences négatives sur les femmes constituent un autre défi à relever, 20 ans après la Déclaration et le Programme d'action.

Les travailleuses dans le monde en développement et les pays développés ont payé un lourd tribut du fait que la crise économique mondiale a, pour une génération, compromis leurs droits, y compris celui à un travail décent, leurs moyens de subsistance et le bien-être de leur famille.

La crise économique a entraîné un ralentissement des progrès en détournant l'attention des objectifs relatifs à l'égalité des sexes vers des impératifs de politique en apparence urgente, tels que l'instauration de mesures d'austérité.

L'égalité entre les hommes et les femmes, notamment la participation directe des femmes dans la prise de décisions économiques et financières et des

économistes féministes dans la définition et la mise en œuvre de politiques de relance, devrait faire partie intégrante de ces politiques.

Les promesses non tenues du Programme d'action de Beijing suscitent de sérieuses préoccupations pour l'Alliance internationale des femmes, en particulier l'inégalité des sexes et la féminisation de la pauvreté, toutes deux aggravées par la crise financière et économique en cours et par le modèle de développement actuel axé sur la croissance, qui n'aborde pas la concentration du pouvoir et des richesses dans les pays et entre les pays.

Les personnes en situation de pauvreté sont majoritairement des femmes. La plupart des travailleurs dans les secteurs les plus vulnérables (travail domestique, habillement, agriculture de subsistance) sont des femmes. Elles sont également victimes des catastrophes climatiques dont elles sont les moins responsables.

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait agir sur les facteurs structurels qui font perpétuer la crise, l'inégalité, l'insécurité et les violations des droits de l'homme.

L'Alliance internationale des femmes s'inquiète également des conditions de réalisation des droits de la femme, indispensables pour traiter les causes structurelles de l'inégalité des sexes et de la pauvreté, causes qui incluent la généralisation de la violence. La violence contre les femmes est devenue une véritable épidémie dans certains pays. Les femmes sont non seulement violées, mais également assassinées. La plupart du temps, l'État et son administration ne s'en inquiètent pas et sont parfois même coupables. Le fémicide est l'ultime forme de violence contre les femmes et les filles. Pour y mettre fin, nous devons lutter contre l'impunité et traduire les auteurs des crimes en justice.

Dans les situations de conflit armé et dans des pays sortant d'un conflit, la violence, en particulier la violence sexuelle, se perpétue, car l'impunité pour ces violations graves des droits de l'homme persiste.

Malgré leur plus importante participation dans le monde du travail, les femmes sont présentes de manière déséquilibrée dans l'emploi informel, qui est généralement précaire, mal rémunéré et non régi par le droit du travail.

Pour encourager le travail décent dans le programme de développement pour l'après-2015, il sera nécessaire de discerner les facteurs structurels qui ont contribué à faire augmenter l'emploi informel et précaire, et de les corriger.

Les femmes stimulent encore aujourd'hui l'ensemble de l'économie en accomplissant la plupart des travaux domestiques et des prestations de soin non rémunérés qui trouvent leur origine dans la division sexuelle du travail.

Les stéréotypes sexistes discriminatoires et la crise financière perpétuent et aggravent la répartition inégale du travail domestique, ce qui a une incidence sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'exercice d'un grand nombre de droits interconnectés. Le travail non rémunéré doit être inclus dans les statistiques et reconnu par les politiques. L'investissement public doit permettre de le réduire et il est nécessaire de rendre sa répartition entre hommes et femmes plus équilibrée afin d'éliminer les inégalités dans le contrôle et la répartition des ressources.

La participation égale des femmes à la prise de décisions est un domaine où le changement a été lent et irrégulier d'une région à l'autre. Les femmes sont

systématiquement absentes des principaux organes de décision dans le domaine économique, qui exercent une influence sur la distribution des ressources dans le secteur public et privé.

Les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation pour tous ne sont pas encore assurés. D'autre part, tous les jeunes scolarisés et non scolarisés n'ont pas accès à une éducation sexuelle complète. Ces droits doivent être un objectif bien défini dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le droit des femmes à participer aux initiatives de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de reconstruction et les mesures visant à protéger les défenseurs des droits fondamentaux des femmes n'ont pas non plus été mis en œuvre. Nous regrettons que l'objectif de développement durable relatif aux « sociétés pacifiques et ouvertes » n'inclue pas ces questions. Il faut exhorter les gouvernements à appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité ainsi que les résolutions ultérieures du programme sur les femmes, la paix et la sécurité, et à communiquer à cet égard, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Enfin, nous voudrions également insister sur la principale raison pour laquelle le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été réalisés, qui est l'absence de cadre incluant des mécanismes de responsabilité et de suivi participatif permettant d'évaluer l'engagement des responsables.

La responsabilité désigne l'obligation des personnes au pouvoir de faire face à leurs actes, d'en rendre compte à ceux auxquels ils ont porté préjudice et de se soumettre à une sanction si leur attitude ou leur explication ne suffisent pas.

Elle concerne également l'autonomisation des personnes, en particulier des femmes, qui leur permet de définir leurs priorités tout en exerçant un meilleur contrôle sur leur vie. Elle se rapporte au contrôle de l'efficacité des politiques locales, nationales, régionales et internationales et aux données à fournir pour améliorer les politiques.

L'Alliance internationale des femmes va œuvrer pour faire adopter et appliquer des mécanismes de responsabilité et de suivi participatif qui permettront aux dirigeants de tenir les promesses du Programme d'action de Beijing et du programme de développement pour l'après-2015, espérant que cette fois, les responsables respecteront sérieusement leurs engagements.
